

DEPARTEMENT

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

AIN

Séance du vingt-huit mai deux mil vingt-six

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de mai à 20h30

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19
- Absents : 00
- Exclus 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Objet : Création de la
commission
communale des
impôts directs**

Etaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Séverine CHAUSSENDE, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

N° : 2026-31

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Eric CHANAVAT

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il est proposé la liste suivante :

<u>Les commissaires titulaires :</u>	<u>Les commissaires suppléants :</u>
DAVOINE Tony	DEBOURG Gilbert
ANTHONIOZ Marcelle	THEVENET Delphine
JORRE Régine	ION BERNARDON Edmond
BERNARD Gilles	RAMEL Sylvie
FIGUERES Michel	PERROT Annie
HABLOT Marielle	RAMEL Danielle
COSTA Janine	BERRARD Jean-Jacques
FREY Patrice	PERRET Martine
DEGLI ANTONI Solange	VILLARDIER Colette
GIROUD Franek	DANNFALD Maxime
MONNET Michelle	GAYDON Jean-François
GRANGE Charles	BERNIN Alain



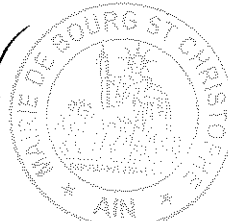

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260528-delib202631-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

et publication sur le site
le 04/06/2026